

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ÉRABLE



## AVIS PUBLIC

### PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

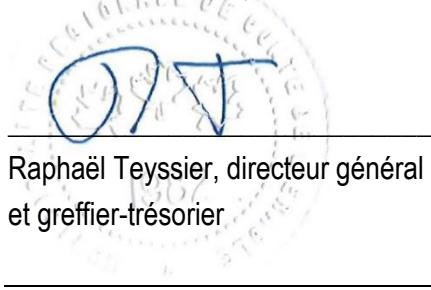
Avis public est donné par le soussigné, que le conseil de la MRC de L'Érable, à la séance ordinaire tenue le 26 novembre 2025, a adopté le Règlement numéro 385 concernant les prévisions budgétaires 2026 de la MRC de L'Érable.

Ce règlement a pour objet de prévoir les modalités de l'établissement des quotes-parts pour les dépenses et les modalités de leur paiement par les municipalités de la MRC de L'Érable.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et toute personne intéressée peut en prendre connaissance en consultant le site Internet de la MRC de L'Érable au lien suivant :

[www.erable.ca/sites/all/files/documents/reglement\\_385\\_adoption\\_budget\\_2026.pdf](http://www.erable.ca/sites/all/files/documents/reglement_385_adoption_budget_2026.pdf)

Donné à Plessisville, le 8 décembre 2025.

  
Raphaël Teyssier, directeur général  
et greffier-trésorier

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Raphaël Teyssier, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de L'Érable, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus sur le site Internet de la MRC de L'Érable et au panneau d'affichage du centre administratif en date du 8 décembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 8 décembre 2025.

  
Raphaël Teyssier, directeur général  
et greffier-trésorier

